

Assortiment des animaleries et boutiques en ligne:

## Ne touchez pas aux produits pour animaux problématiques!

Les douleurs et la souffrance infligées aux animaux sont prohibées par la loi fédérale sur la protection des animaux. Notamment l'utilisation de colliers électriques ou à pointes et de colliers étrangleurs sans boucle d'arrêt, ainsi que les méthodes de dressage reposant sur des «signaux sonores très désagréables», des substances chimiques, de l'eau ou de l'air comprimé sont interdites. Malgré l'interdiction d'utiliser ces articles, on trouve toujours dans les commerces spécialisés une foule de produits qui ne respectent pas les animaux ou dont l'utilisation est même interdite. Ce guide des ventes et des achats recense les produits auxquels il convient de renoncer.



SHUTTERSTOCK

## Chiens

**Colliers étrangleurs et laisse de présentation:** l'utilisation de laisses et de colliers sans boucle d'arrêt (laisses de serrage et colliers étrangleurs) est interdite. Du point de vue de la protection des animaux, il n'est pas responsable de proposer de telles laisses et colliers à la vente, d'autant plus que l'acheteur n'est probablement pas conscient d'enfreindre la loi lors de leur utilisation.

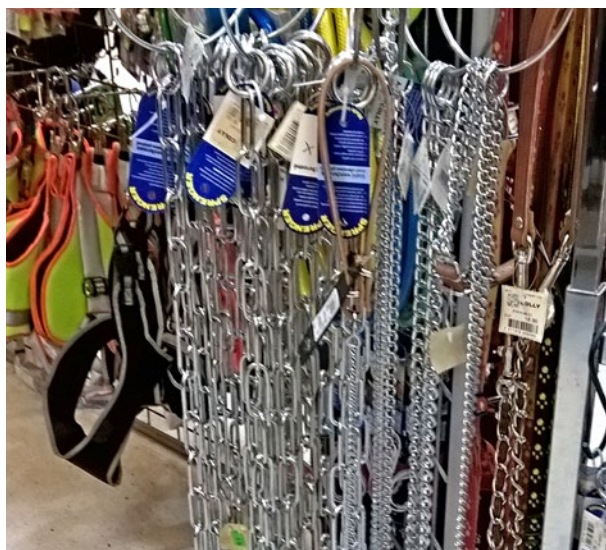
**Moyens auxiliaires:** en l'absence d'instructions préalables par un spécialiste, la Protection Suisse des Animaux PSA recommande de renoncer aux moyens auxiliaires comme les harnais de dressage (p. ex. Trixie Easy Walk et les Horgan Harness). Ces dispositifs ne sont pas expressément interdits, mais leur utilisation inadéquate ou trop sévère provoque des douleurs et fait peur à l'animal en lui entaillant la peau et en lui coupant le souffle. Ils peuvent aussi endommager les vertèbres cervicales ainsi que les muscles cervicaux.

**Articles de dressage:** l'art. 76 de l'Ordonnance sur la protection des animaux indique que «l'utilisation de moyens auxiliaires ne doit pas faire subir de blessures, de douleurs importantes ou de fortes irritations à l'animal, ni le mettre dans un état d'anxiété. L'utilisation de moyens pour empêcher l'expression du son et de la douleur est interdite.

L'utilisation d'appareils qui électrifient, émettent des signaux acoustiques très désagréables pour le chien (ultrasons) ou au moyen de substances chimiques, d'eau ou d'air comprimé est donc interdite.

**Chaîne de dressage:** cet accessoire est destiné à punir le chien en cas de comportement inapproprié. Le chien perçoit le bruit que fait la chaîne lorsqu'elle tombe au sol comme très désagréable. Pour éviter tout dommage ou peur chez les chiens lors de l'utilisation d'une chaîne de dressage, son utilisation doit être limitée au moment opportun et suppose des connaissances spécialisées. Il est interdit d'utiliser une chaîne de dressage à mauvais escient – en revanche, sa vente est autorisée! La vente de ces produits implique donc une information très professionnelle des clients.

**Vêtements pour chiens:** les vêtements pour chiens dont le seul but consiste à «habiller le chien à la mode» sont à proscrire quels qu'ils soient. Ils portent atteinte à la dignité des chiens et peuvent limiter leur liberté de mouvement ainsi que leurs possibilités de s'exprimer. Les vêtements de chien fonctionnels, qui répondent à une nécessité médicale (protection contre le froid et l'humidité, protection des pattes, des plaies, etc.) n'en font bien sûr pas partie.



*On trouve toujours des laisses à étranglement et des colliers étrangleurs sans anneau d'arrêt – mais heureusement de plus en plus rarement – dans les magasins, bien que leur utilisation soit interdite.*



*L'utilisation d'appareils tels que le Spray Commander ou le Spray Collar est interdite.*

**Laiesses de ferme:** l'expression «laisse de ferme» incite littéralement le consommateur à attacher son chien devant la maison. Or, les chiens attachés doivent pouvoir se déplacer dans une zone d'au moins 20 m<sup>2</sup> le long d'une chaîne courante (art. 71 OPA). Cela n'est pas garanti avec de telles laisses.

## Chats

**Jouets en fourrure véritable:** outre les jouets en matières synthétiques, des jouets en fourrure véritable sont proposés à la vente. Souvent, ils sont même meilleur marché que les autres. La PSA considère l'utilisation de fourrure pour réaliser des jouets pour chats superflue et problématique. La provenance de la fourrure est généralement peu claire. Le risque est donc élevé qu'elle provienne – comme de nombreuses bordures en fourrure sur les vestes et les bonnets – de fermes d'élevage étrangères dans lesquelles règnent des conditions de détention cruelles et où les méthodes d'abattage sont brutales. Les fourrures peuvent en outre être polluées par des substances nocives.

**Jouets avec des plumes naturelles:** les cannes à pêche ainsi que divers autres jouets pour chats ont souvent des plumes. Elles proviennent probablement de l'étranger. Il n'est pas du tout certain que ces oiseaux aient bénéficié de bonnes conditions de détention et d'une mise à mort respectueuse. Comme les fourrures, les plumes peuvent aussi contenir des polluants, surtout lorsqu'elles sont teintées.



*Canne à pêche pour chats*

**Pointeur laser en guise de jouet:** les jouets laser pour chats appartiennent généralement à une classe de danger supérieure à celle des lasers destinés aux êtres humains. Les chats sont par ailleurs nettement plus sensibles à la lumière que les humains. Il n'est pas exclu qu'en jouant avec le chat, le rayon touche l'un de ses yeux. L'œil du chat peut donc être endommagé. Il vaut donc mieux renoncer à ce type de jouets!

**Litière pour chat fermée:** les chats préfèrent les caisses ouvertes, qui leur permettent d'observer ce qui les entoure et d'identifier à temps d'éventuels concurrents. Un aspect particulièrement important dans les foyers où vivent plusieurs chats. Les litières fermées ont le désavantage de laisser les mauvaises odeurs s'installer. Par ailleurs, le chat respire beaucoup de poussière lorsqu'il gratte.

**Huile de vison:** certains produits de soins pour chiens et chats contiennent de l'huile de vison (aussi appelée mink oil ou mustela oil). Cette huile est un sous-produit des fermes d'élevage d'animaux à fourrure, connues pour leur cruauté. Du point de vue de la protection des animaux, il faudrait donc renoncer à ces produits.

## Enclos pour rongeurs, lapins, reptiles et oiseaux

**Déclaration insuffisante, fausse ou trompeuse des enclos:** les animaleries et les boutiques en ligne de matériel pour animaux indiquent parfois uniquement les dimensions extérieures des enclos qu'elles vendent. Pourtant, ce sont les dimensions intérieures qui comptent pour l'animal. Quant aux indications sur les espèces auxquelles sont destinés ces enclos en conformité avec la législation, elles



manquent souvent, sans parler des recommandations en matière de conditions de détention respectueuses des animaux. Etant donné que bon nombre de personnes ne sont pas familières des dispositions juridiques en la matière, les cages, terrariums et volières devraient absolument être déclarées de manière plus précise quant à leur adéquation par espèce. Depuis mars 2018, des réglementations plus strictes sont en vigueur. Toute personne qui commercialise des enclos pour animaux de compagnie ou sauvages doit informer par écrit sur les conditions de détention appropriées à l'espèce correspondante ainsi que sur les bases légales pertinentes. Sur tous les enclos, il faut afficher les dimensions intérieures, les espèces animales auxquelles ils sont destinés ainsi que le nombre d'animaux autorisés à y séjourner. Du point de vue de la PSA, une différenciation entre dimensions minimales légales et modèles respectueux des animaux, de dimensions généreuses, serait de plus importante. Des recommandations de la PSA concernant les dimensions des enclos se trouvent sur les fiches de la PSA sous [www.protection-animaux.com/publications](http://www.protection-animaux.com/publications) et sur les brochures PSA/OSAV «Détenir les animaux en respectant leurs besoins» (à commander gratuitement dans la boutique FF de la Confédération: [www.bundespublikationen.admin.ch](http://www.bundespublikationen.admin.ch) > FR > Recherche «Enclos adaptés».

L'outil en ligne «Calculateur d'enclos pour animaux» développé par la Protection Suisse des Animaux PSA avec le soutien de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) aide à trouver un enclos adapté à votre futur animal de compagnie. Après avoir sélectionné sur le site [www.calculateur-enclos-animaux.ch](http://www.calculateur-enclos-animaux.ch) l'espèce animale souhaitée et la taille du groupe, vous pouvez trouver la taille minimale de l'enclos et celle recommandée par la PSA. Vous y obtiendrez des informations sur l'aménagement exigé par la loi ainsi que des recommandations sur la taille et la composition du groupe.

On trouve malheureusement aussi dans les animaleries et les boutiques en ligne des enclos déclarés de manière trompeuse (p.ex. de manière peu claire telle que «convient aux perruches», «pour animaux exotiques») ou même déclarés de manière erronée (illustration ou dénomination d'une espèce pour laquelle l'enclos n'est légalement pas autorisé).



*Ni les dimensions, ni l'espèce animale autorisée n'est indiquée pour ces modèles. Les deux cages sont par ailleurs livrées avec des perchoirs en plastique problématiques. Les dimensions de la cage de gauche sont en outre inférieures aux dimensions minimales prévues par la loi.*

*Selon le prestataire, cette volière convient à «toutes les espèces exotiques». Mais elle n'est pas autorisée pour toutes les espèces (p.ex. perruche callopsitte) en raison de sa taille.*

## Rongeurs

**Roues:** les roues d'un diamètre trop petit (p. ex. 12 ou 15 cm de diamètre) peuvent causer des dommages à la colonne vertébrale des rongeurs. Les rayons ouverts sont un problème pour la sécurité – l'animal court le risque de rester accroché et de se blesser gravement. La PSA recommande donc d'utiliser des roues dont la surface d'utilisation est fermée. Elle recommande pour les souris et les hamsters nains des roues d'un diamètre égal ou supérieur à 20 cm, pour les hamsters dorés, les rats, les dègues et les gerbilles d'un diamètre égal ou supérieur à 30 cm et, enfin, pour les chinchillas d'un diamètre égal ou supérieur à 60 cm. Par ailleurs, les roues ne remplacent en aucun cas un enclos de taille généreuse, aménagé de manière variée.



*Balle pour hamster: terroriser l'animal.*

**Balles de jogging/balles pour hamsters:** il s'agit ici de balles en plastique transparentes pourvues d'une cavité intérieure creuse dans laquelle il est possible d'enfermer un hamster. Lorsque l'animal tente de se mouvoir ou de fuir, la balle commence à rouler et l'animal erre de manière incontrôlée dans la pièce. Le hamster ne peut pas sortir de la balle, il est livré sans défense à la situation, ce qui l'angoisse et l'effraie. Il risque par ailleurs de se blesser si la balle heurte un objet ou tombe. Ces balles ont pour unique but d'amuser le détenteur de l'animal aux dépens de celui-ci et sont de ce fait absolument à proscrire.



*Harnais pour cochon d'Inde.*

**Harnais pour petits animaux:** les lapins et les cochons d'Inde sont des animaux craintifs. Les promener au bout d'une laisse sans possibilité de s'enfuir ou de se retirer dans un abri constitue pour eux un stress énorme. De plus, la rencontre avec un chien peut rapidement devenir dangereuse. De l'avis de la PSA, les harnais pour petits animaux ne devraient donc pas être utilisés pour ces raisons.

## Reptiles

**Life Box et Life Pyramide:** «Définissez de nouveaux accents dans votre intérieur et utilisez les multiples possibilités que vous offre la Life Box. (...)» C'est ainsi que cet article est parfois prisé par le fabricant Lucky Reptile, en ligne et dans les animaleries. On trouve également la «Life Pyramide», d'une surface au sol de 30 x 30 cm, et d'une hauteur de 30 cm ou 45 cm. Une lampe LED avec diverses ampoules colorées (blanc, rouge, bleu, vert) est livrée à titre d'accessoire. Il est ainsi possible de choisir la couleur de la lumière ou de la faire alterner. Selon le fabricant, la Life Box/Life Pyramide convient aux animaux suivants: invertébrés tels qu'insectes, araignées et scorpions, escargots et certains batraciens, poissons combattants et reptiles. La PSA est en revanche d'avis que ces deux articles ne devraient pas être utilisés pour détenir des ani-



*La Life Box est notamment aussi recommandée pour les reptiles, bien qu'elle ne permette nullement d'assurer un habitat adapté à l'espèce.*

maux. Les surfaces à disposition sont minimales, et certains des terrariums cités ici enfreignent même les dispositions de l'ordonnance sur la protection des animaux en matière de dimensions. La ventilation est également insuffisante. Cet article est parfaitement inadéquat pour les reptiles, l'installation d'un élément d'éclairage à ultraviolets et l'atteinte d'un gradient de température adéquat n'étant pas possibles.

**Terrariums Exo Terra et Amazonas:** les emballages de certains terrariums de ce fabricant sont trompeurs: un gecko léopard figure ainsi sur le modèle «Exo Terra Natural Terrarium Small Wide» (45 x 45 x 45 cm). Pour des animaux adultes, ce terrarium est nettement trop petit et en infraction avec loi – pour deux animaux de 12 cm (longueur tête-queue), le terrarium devrait avoir une surface de base d'au moins 72 x 72 cm. Un python royal figure notamment sur l'emballage du modèle «Exo Terra Natural Terrarium Large» aux dimensions 90 x 45 x 30 cm. Les animaux adultes, qui mesurent environ 120 cm, auraient toutefois besoin d'un terrarium d'au moins 120 x 60 x 90 cm. Un autre exemple de déclaration trompeuse est celle du modèle «Amazonas Terrarium T-40» (40 x 40 x 60 cm). L'emballage porte un «logo» d'Amazonas, qui représente, entre autres, un agame et un iguane vert. Cela pourrait donner aux acheteurs l'impression que ces terrariums peuvent servir pour ces espèces animales, ce que la loi interdit naturellement. Désormais, les boutiques en ligne et les animaleries doivent aussi être tenues de déclarer correctement les enclos. La Protection suisse des animaux PSA recommande que les terrariums Exo Terra ne soient proposés que pour l'élevage de reptiles et la détention d'invertébrés. Un grand terrarium adapté à l'espèce devrait de préférence pouvoir être commandé sur mesure. Des recommandations de taille figurent sur les fiches reptiles de la PSA et dans la brochure PSA/OSAV «Détenir les reptiles en respectant leurs besoins»: [www.bundespublikationen.admin.ch](http://www.bundespublikationen.admin.ch) > FR > Recherche «Enclos adaptés».



*Les animaux figurant sur l'emballage des terrariums Exo Terra ne devraient pas y être détenus.*

## Oiseaux

**Volières rondes:** la loi n'interdit pas explicitement les volières rondes, mais leur surface et leur volume sont en règle générale inférieurs aux exigences minimales. Souvent, elles ne répondent pas aux dispositions particulières du tableau 2, point 20 de l'ordonnance sur la protection des animaux, qui prévoient qu'un tiers du volume de la cage doit être exempt de structures. L'interdiction est donc indirecte. Les volières rondes ne pouvant pas être structurées judicieusement en raison de leur forme et de la surface réduite à disposition, elles sont par ailleurs problématiques d'un point de vue hygiénique, les oiseaux déféquant en général dans leur mangeoire, dans leur abreuvoir ou sur leurs congénères se trouvant sous eux. Les oiseaux ont par ailleurs de la peine à s'orienter en raison de la forme particulière de ces cages. Du point de vue de la PSA, les volières rondes devraient être cantonnées à des buts décoratifs et ne pas servir à détenir des animaux!

**Miroirs:** les miroirs suspendus dans les volières servaient à l'origine à faire croire aux oiseaux détenus seuls qu'ils avaient un partenaire. Aujourd'hui, la détention d'oiseaux seuls est interdite, mais les miroirs sont toujours en vente. Ils ne peuvent toutefois remplacer un partenaire vivant, et sont même susceptibles de provoquer des troubles du comportement, comme des tentatives de nourrir le soi-disant partenaire, avec pour conséquence une inflammation du jabot.



**Perchoirs en plastique:** ces articles, surtout les modèles rainurés, peuvent provoquer des ulcères de la sole. L'ordonnance sur la protection des animaux prévoit par ailleurs des perchoirs d'épaisseurs variées, ainsi que des perchoirs amortis. Si la volière ne contient que des perchoirs en plastique, la détention des oiseaux n'est pas conforme à la loi. La PSA est d'avis qu'il faut éviter les perchoirs en plastique et utiliser uniquement ceux en matières naturelles.



*Les perchoirs en plastique peuvent provoquer des ulcères de la sole.*

**Papier de verre:** l'usage du papier de verre sur les perchoirs est encore très répandu tout particulièrement à l'étranger. Ce genre de support rugueux est interdit en Suisse, car il peut abîmer les pieds des oiseaux. Le papier de verre sur le sol de l'enclos n'est pas explicitement interdit, mais la PSA est d'avis qu'il est également dangereux pour la santé des oiseaux.

## Poissons

**Aquariums sphériques et miniature:** les poissons détenus dans des aquariums sphériques n'ont pas la possibilité de s'orienter ou de se retirer à l'abri des regards. Pour les animaux, le stress est immense. L'absence de filtre et la taille réduite de l'aquarium ne permettent en outre pas de garantir une qualité de l'eau stable, ce qui conduit en général à une dégradation notable de l'état de santé des poissons, voire provoque même leur mort. La taille insuffisante de la surface de l'eau entrave également l'échange avec l'oxygène présent dans l'air ambiant. Les aquariums miniature, les aquariums-colonnes et les «tableaux vivants» n'offrent pas non plus de possibilités de mouvement suffisantes aux poissons en raison de leur largeur insuffisante. La stabilité de la qualité de l'eau ne peut pas non plus être garantie. La PSA recommande des aquariums à partir de 100 litres; plus ils sont grands, mieux c'est. De plus, il est important de se renseigner avant l'achat sur les besoins spécifiques de l'espèce et de n'associer que quelques espèces ayant les mêmes exigences en matière de qualité de l'eau. La nouvelle brochure PSA/OSAV «Poissons d'aquarium: aquariums adaptés, installations adéquates et choix d'espèces approprié» peut être commandée gratuitement à l'adresse suivante: [www.bundespublikationen.admin.ch](http://www.bundespublikationen.admin.ch) > FR > Recherche «aquarium».



*La détention de poissons dans des aquariums sphériques est cruelle pour les animaux.*

## Editeur et renseignements supplémentaires

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, case postale, 4018 Bâle, tél. 061 365 99 99, fax 061 365 99 90, compte postal 40-33680-3, psa@protection-animaux.com, www.protection-animaux.com

Cette feuille d'information et d'autres sont disponibles au téléchargement sous [www.protection-animaux.com/publications](http://www.protection-animaux.com/publications)